

## Contribution environnementale et reprise de pneus usés lors de la vente de pneus neufs par un détaillant belge

| Vente et/ou montage de pneus neufs par le détaillant belge  | Facturation de la contribution environnementale ? | Reprise gratuite des pneus usés ?             | Quantité maximale de pneus usés repris                     |
|---|---|---|--|
| 1. Vente au détail de pneus neufs avec montage : sur véhicule immatriculé en Belgique ou sur véhicule immatriculé à l'étranger          | ✓ OUI   | ✓ OUI   | Equivalente à la quantité de pneus neufs achetés et montés |
| 2. Vente au détail de pneus neufs sans montage : à un <b>client belge</b>   | ✓ OUI   | ✓ OUI   | Equivalente à la quantité de pneus neufs achetés           |
| 3. Vente au détail de pneus neufs sans montage : à un <b>client non belge</b>   | ✓ OUI<br>Sauf si conditions sous (*) remplies     | ✓ OUI<br>Sauf si conditions sous (*) remplies | Equivalente à la quantité de pneus neufs achetés           |
| 4. Montage de pneus neufs non fournis par le détaillant : sur véhicule immatriculé en Belgique ou sur véhicule immatriculé à l'étranger | ✓ OUI<br>Sauf si conditions sous (**) remplies    | ✓ OUI   | Equivalente à la quantité de pneus neufs montés            |
| 5. Vente de pneus d'occasion avec ou sans montage.  | ✗ NON   | ✗ NON   | PAS DE REPRISE   |

Ces dispositions sont d'application pour toute vente au détail de pneus neufs en Belgique

Sauf dans les deux cas mentionnés ci-dessous cf. (\*) et (\*\*), le détaillant belge est tenu de facturer la contribution environnementale Recytyre correspondante au type de pneus achetés à tous ses clients et ceci, également au client étranger.

(\*) Pour les **détaillants** qui sont **également membres de Recytyre**, les pneus neufs vendus à un client étranger, **détenteur d'un numéro de TVA étranger**, peuvent faire l'objet d'une déclaration d'export. Dans ce cas, le détaillant ne comptabilisera pas de contribution environnementale. Pour se faire, il faut que le détaillant s'assure:

- Que la contribution environnementale Recytyre ait déjà été payée à son fournisseur ou à Recytyre
- Qu'il soit en mesure d'apporter la preuve de la facturation à un numéro de TVA étranger
- Que les pneus usés remplacés ne sont pas laissés au détaillant

(\*\*) Si le client peut fournir la preuve que la contribution environnementale Recytyre a été payée à l'achat des pneus (contribution environnementale sur facture d'achat faisant foi)